

Voici une liste de travaux à effectuer sur le système de plomberie à la suite d'une inondation. Les travaux devant être exécutés par un entrepreneur doivent être confiés à un membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) détenteur de la licence d'entrepreneur de construction 15.5 – Plomberie. Pour obtenir une liste des entreprises qualifiées de votre région, visiter le www.cmmtq.org.

À noter que les travaux touchant l'alimentation en électricité des appareils doivent être exécutés par un entrepreneur membre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ).

Nom de l'entrepreneur : _____ Nom du travailleur : _____

Adresse des travaux : _____

Date : _____ Signature travailleur : _____ Signature propriétaire : _____

Note à l'entrepreneur : initialer les travaux effectués dans la liste.

Évacuation vers le réseau municipal

<i>À faire par le propriétaire</i>		<i>À faire par l'entrepreneur</i>	
Laver et rincer les avaloirs de sol et de douche		Vérifier l'intégrité et l'étanchéité du système	
Nettoyer la/les fosses de retenue		Vérifier le bon et libre fonctionnement du clapet de retenue	
S'assurer que le tuyau amenant les eaux de pluie n'est pas obstrué		Nettoyer les siphons et s'assurer d'une bonne évacuation	
S'assurer que la pompe fonctionne		Nettoyer le réseau si mauvaise évacuation	
Vérifier l'écoulement (vidange) des appareils		S'assurer que la pompe de la fosse puisse s'évacuer à l'extérieur lorsque le réseau municipal est engorgé	

Évacuation vers la fosse sceptique

<i>À faire par le propriétaire</i>		<i>À faire par l'entrepreneur</i>	
Réduire autant que possible l'utilisation des appareils de plomberie jusqu'à ce que le champ d'épuration se soit asséché		Vidanger la fosse sceptique	
		Nettoyer la conduite d'évacuation située entre la fosse et le bâtiment	
		Vérifier le regard de visite de la fosse	

Alimentation par le réseau municipal

<i>À faire par le propriétaire</i>		<i>À faire par l'entrepreneur</i>	
Suivre les consignes de la municipalité avant d'utiliser l'eau		Remplacer l'isolation du chauffe-eau ou remplacer le chauffe-eau au complet	
Vidanger, nettoyer et remplacer les filtres de l'adoucisseur		Vérifier l'intégrité et l'étanchéité du système	
S'assurer que le chauffe-eau n'est pas alimenté électriquement et le vidanger		Purger le réseau et le désinfecter au besoin	

Alimentation individuelle (puits)

À faire par le propriétaire		À faire par l'entrepreneur	
Informations générales : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/inondation.html		Vidanger le réservoir hydropneumatique et désinfecter	
Analyser la qualité de l'eau : www.mddelcc.gouv.qc.ca/Eau/potable/depliant/index.htm		Vérifier le bon fonctionnement de la pompe si intérieure	
Désinfecter le puits selon les étapes suivantes :		Sortir la pompe submersible, désinfecter et vérifier le fonctionnement	
1. Nettoyer le puits, si possible, à l'aide d'une pissette afin d'enlever les corps étrangers, les dépôts, les matières animales ou végétales, etc.		Sortir la crépine, nettoyer et désinfecter	
2. Verser dans le puits de l'eau de Javel selon les quantités mentionnées dans le tableau intitulé « Quantité requise d'eau de Javel pour la désinfection d'un puits »		Désinfecter la conduite entre le puits et la maison	
3. Mélanger l'eau de Javel avec l'eau du puits et, si possible, laver et brosser la paroi intérieure. On peut également raccorder un tuyau d'arrosage au robinet le plus proche et rincer la paroi intérieure du puits, afin d'assurer un mélange complet du chlore et de l'eau dans tout le puits		Purger	
4. Ouvrir tous les robinets. Lorsque l'odeur du chlore est perceptible, arrêter la pompe et fermer les robinets		Vérifier l'intégrité et l'étanchéité du système	
5. Attendre 24 heures avant de faire circuler l'eau dans les tuyaux		Remplacer l'isolation du chauffe-eau ou remplacer le chauffe-eau au complet	
6. Effectuer par la suite une purge prolongée en laissant couler l'eau jusqu'à ce que l'odeur de chlore disparaisse. Ouvrir ensuite tous les robinets pour rincer complètement la tuyauterie			
7. Procéder à de nouvelles analyses de l'eau une semaine suivant la désinfection et à intervalles réguliers par la suite, afin de savoir si l'eau répond aux normes de qualité			

Appareils de plomberie

À faire par le propriétaire		À faire par l'entrepreneur	
Laver et rincer les avaloirs de sol et de douche			
Laver et désinfecter les appareils incluant la partie intérieure des toilettes			
S'assurer que les toilettes fonctionnent bien, fermer le robinet d'alimentation si mauvais fonctionnement et faire voir par l'entrepreneur			
Nettoyer et rincer les trop-pleins des lavabos et des baignoires			
Nettoyer ou remplacer (suggéré) les aérateurs des robinets			

